

Dossier de presse – 4 avril 2023

**Innovier pour préserver la qualité de l'eau et de l'air
Terres de Sources : 71 acteurs publics et 88 agriculteurs
contractualisent pour 3 ans.**



DÉCOUVREZ PLUS D'INFORMATIONS SUR LE LABEL LOCAL

WWW.TERRESDESOURCES.COM



TERRES DE SOURCES
LES PRODUCTEURS D'ICI
PROTÈGENT L'EAU



Mise en page : Les Fasses Mûbles

Dossier de presse

Innover pour préserver la qualité de l'eau et de l'air Terres de Sources : 71 acteurs publics et 88 agriculteurs contractualisent pour 3 ans.

Le programme Terres de Sources est un programme ambitieux et novateur, qui mobilise les communes, les intercommunalités et les opérateurs économiques du monde agricole dans un objectif commun : allier agriculture durable et alimentation durable.

Récemment, les collectivités en charge de la restauration scolaire et celles qui travaillent à améliorer la qualité de l'eau ou de l'air se sont regroupées pour rémunérer la prestation des agriculteurs qui s'engagent.

Un nouveau marché public pour la période 2023-2025 vient d'être signé ; Il concerne 71 collectivités et 88 exploitations agricoles.

Le groupement de commandes Terres de Sources,

C'est quoi ?

Le groupement de commande permet aux acheteurs publics de regrouper leurs achats. Dans ce cas précis il s'agit de se regrouper pour acheter des prestations de service d'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air qui sera réalisée par les exploitations agricoles situées sur le territoire de la prestation.

Quel est le territoire de la prestation de service ?

Ce territoire dépend uniquement de ses adhérents au titre de leur compétence en matière de déploiement du Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) et de la Production d'Eau potable :

- Pour la qualité de l'air il correspond au strict périmètre de ses adhérents
- Pour la qualité de l'eau potable il correspond aux bassins versants situés en amont des captages d'eau potable distribuée par ses adhérents

Plus le groupement de commandes s'élargit, plus le territoire concerné est étendu.

Quand ce groupement a-t-il été créé ?

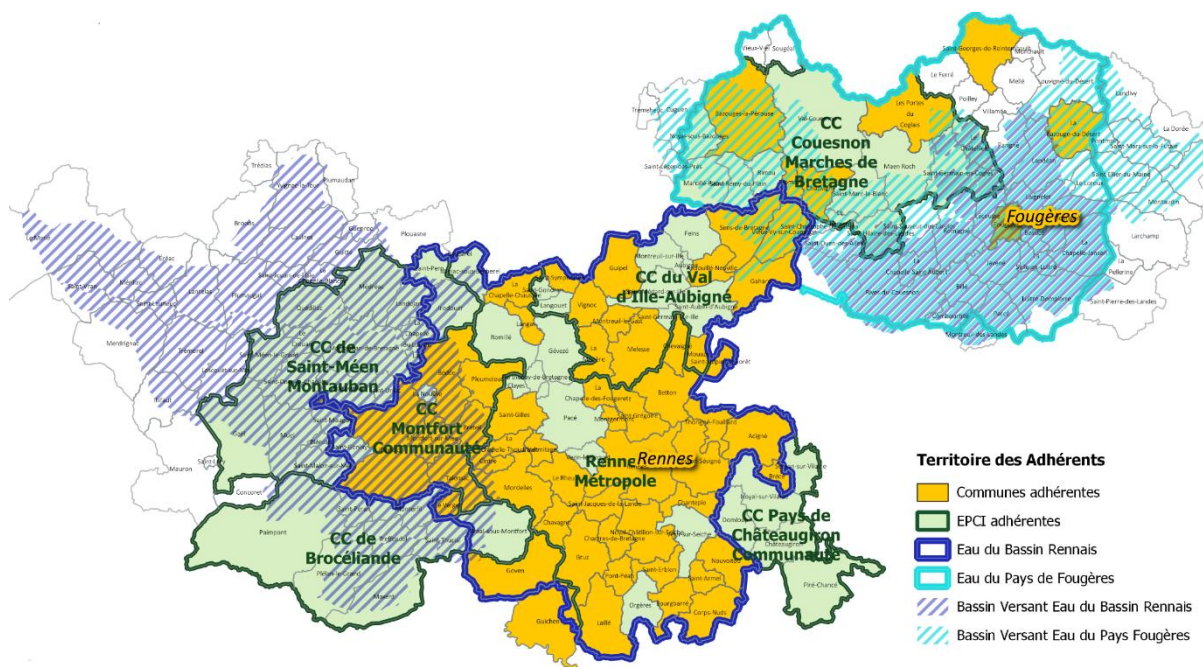
C'est en 2015 que pour la 1^{ère} fois, Eau du Bassin rennais s'est associée à la Ville de Rennes afin de concrétiser un 1^{er} marché TEST auquel 3 agriculteurs en vente directe ont participé.

Ce test a débouché en 2018 sur un élargissement des partenaires aboutissant à la création d'un Groupement de commandes entre Eau du Bassin rennais, la Ville de Rennes et 14 autres communes sur la métropole Rennaise. Ce groupement a conclu un 2^e marché avec 20 agriculteurs.

Qui en fait partie aujourd'hui ?

En 2022, ce sont 71 acteurs publics, dont 61 communes (dont 4 au sein d'un Syndicat Intercommunal de Restauration), 2 syndicats d'Eau potable, 1 syndicat de Bassin Versant et 7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui ont décidé d'adhérer à ce Groupement de commandes. (Cf. liste détaillée en fin de dossier de presse page 7.)

Les membres du groupement



Le marché de préservation de la ressource en eau potable et de l'air

Quel est l'objectif de ce marché ?

Améliorer et préserver la qualité de l'Eau potable et de l'Air. Il s'agit d'une prestation de service rendue par les agriculteurs et rémunérée via 3 leviers :

- Un BONUS forfaitaire annuel assimilable à une Prestation de service environnemental proportionnel à leur démarche de progrès, versé aux exploitants agricoles et financé par les Syndicat producteurs d'eau potable et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
- L'achat de prestations d'Education à l'alimentation durable réalisées par les exploitants agricoles et financées par tout membre du groupement sur commande. (par ex accueil d'une école sur l'exploitation agricole)
- L'achat de produits agricoles durables issus de ces exploitations agricoles et financés par la collectivité adhérente au groupement sur commande, principalement les communes gestionnaire de la restauration scolaire.. (légumes, viande, produits laitiers, boissons, fruits,...)

Qui a pu répondre à ce marché public ?

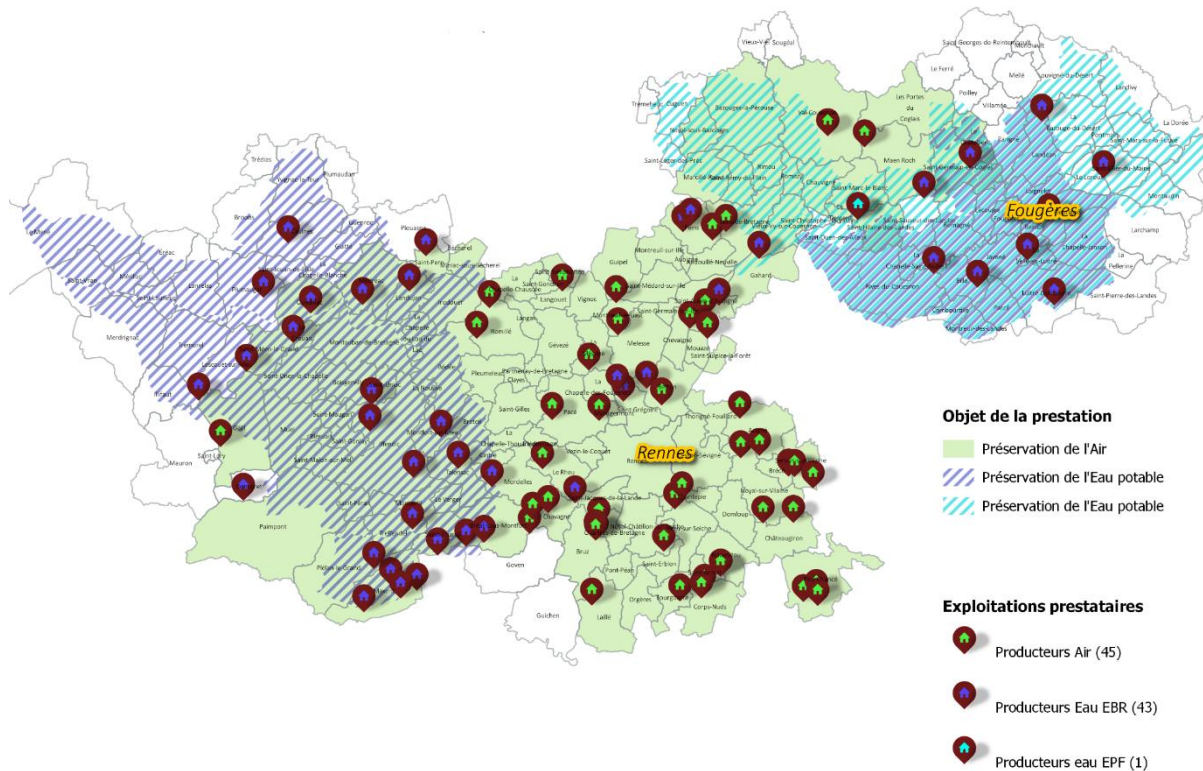
Tous les agriculteurs susceptibles de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau potable ou de l'air sur le territoire des membres du groupement compétents en la matière. Il suffit aux agriculteurs d'exploiter au moins une parcelle sur le territoire éligible. Par contre, le cahier des charges du marché devra s'appliquer à l'ensemble de l'exploitation, que les parcelles soient incluses ou en dehors de ce périmètre. (détail en page 6)

Quelles sont les exploitations retenues dans ce marché en 2023 ?

Les 88 exploitations agricoles sélectionnées se sont appuyées sur l'expertise et la logistique de groupements de producteurs comme les Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Terres de Sources » et « MangerBio 35 » pour le compte de 87 exploitants agricoles ainsi qu'un grossiste « POMONA TerreAzur pour le compte d'un maraîcher.

L'ensemble de ces exploitations couvre 6.452 ha, soit 3% de la Surface Agricole Utile concernée par ce marché de prestation de services.

Localisation des 88 exploitations agricoles



Quelle est la durée de ce marché ?

3 ans depuis janvier 2023 jusqu'à décembre 2025.

Contact référent :

Laurent Généau
Directeur Général
Collectivité Eau du Bassin Rennais
Tél : 06 19 62 32 29
lgeneau@ebr-collectivite.fr



POUR ALLER PLUS LOIN

En quoi consiste le cahier des charges agronomique de ce marché ?

Il s'agit tout d'abord de respecter des critères d'entrée sur le marché :

DES CRITÈRES D'ENTRÉES À RESPECTER ET À MAINTENIR SUR L'EXPLOITATION

ABSENCE d'utilisation de :

- Métaldéhyde (anti-limace)
- Diméthénamide (désherbant maïs)
- S-Métolachlore (désherbant maïs)
- *D'antibiotiques en préventif **
- *OGM/huile de palme dans l'alimentation des animaux **



ABSENCE de commercialisation de légumes en contre-saison

ABSENCE d'utilisation de néonicotinoïdes

Ces critères ont été définis pour répondre aux demandes suivantes :

- Il s'agit de molécules de synthèse que l'on retrouve dans l'eau et qui sont difficiles à traiter
- Demande des consommateurs (OGM / huile de palme)
- Aspect environnemental (tueur d'abeilles) / saisonnalité

Ensuite il s'agit d'améliorer des critères environnementaux sur 3 ans entre le début et la fin du marché :

LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC IDEA

Évaluation du niveau de durabilité de l'exploitation et identification des voies de progrès

3 DIMENSIONS

- agro-écologique
- socio-territoriale
- économique



53 INDICATEURS



Le résultat servira de base pour élaborer la **DÉMARCHE DE PROGRÈS**

UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS ET L'ATTEINTE D'OBJECTIFS

La démarche de progrès traduit l'**amélioration continue** des pratiques agricoles et démontre l'**engagement** du producteur.

Des objectifs à atteindre :

- Diminution du **bilan apparent d'azote**
- Diminution de l'**indicateur de fréquence de traitement** herbicide et hors herbicide
- Augmentation du score de **12 indicateurs cibles IDEA**



LISTE DES MEMBRES DU GROUPEMENT

61 communes :

ACIGNE	ANDOUILLE-NEUVILLE	BAZOUGES LA PEROUSE
BEDEE	BETTON	BRECE
BRETEIL	BRUZ	CESSON-SEVIGNE
CHANTEPIE	CHAUVIGNE	CHAVAGNE
CHEVAIGNÉ	CINTRE	CORPS NUDS
FOUGERES	GAHARD	GOVEN
GUICHEN-PONT REAN	GUIPEL	IFFENDIC
LA BAZOUGE DU DESERT	LA CHAPELLE CHAUSSEE	LA CHAPELLE DES FOUGERETZ
LA CHAPELLE THOUARAULT	LA MEZIERE	LA NOUAYE
LAILLE	LANGAN	LANGOUËT
LE RHEU	LE VERGER	LES PORTES DU COGLAIS
L'HERMITAGE	MELESSE	MONTFORT SUR MEU
MONTGERMONT	MONTREUIL LE GAST	MORDELLES
MOUAZE	NOUVOITOU	NOYAL CHATILLON SUR SEICHE
PLEUMELEUC	RENNES	ROMAZY
SAINT ARMEL	SAINT GEORGES DE REINTEMBault	SAINT GILLES
SAINT GREGOIRE	SAINT JACQUES DE LA LANDE	SAINT SULPICE LA FORET
SAINT-SYMPHORIEN	SENS-DE-BRETAGNE	TALENSAC
THORIGNE FOUILLARD	VIEUX-VY-SUR-COUESNON	VIGNOC
BOURGBARRE – CHARTRES DE BRETAGNE – PONT PEAN – SAINT ERBLON via le Syndicat Intercommunal de Restauration de CHARTRES DE BRETAGNE.		

2 Syndicats d'Eau Potable : au titre de la qualité de l'eau

- EAU DU BASSIN RENNAIS
- EAU DU PAYS DE FOUGERES

1 Syndicat de Bassin Versant : au titre de la qualité de l'eau

- BASSIN VERSANT DU COUESNON

7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : au titre de la qualité de l'air

- Rennes Métropole
- Communauté de Communes de Brocéliande
- Communauté de Communes Saint Méen Montauban
- Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné
- Couesnon Marches de Bretagne
- Montfort Communauté
- Pays de Châteaugiron Communauté



DÉCOUVREZ PLUS D'INFORMATIONS SUR LE LABEL LOCAL
WWW.TERRESDESOURCES.COM



TERRES DE SOURCES
 **LES PRODUCTEURS D'ICI
PROTÈGENT L'EAU**

